

EAU SECOURS 30

1311 Chemin de Russan
30 000 Nîmes

20 mai 2018

Les tarifs de l'eau ont-ils baissé à Nîmes en 2018 ?

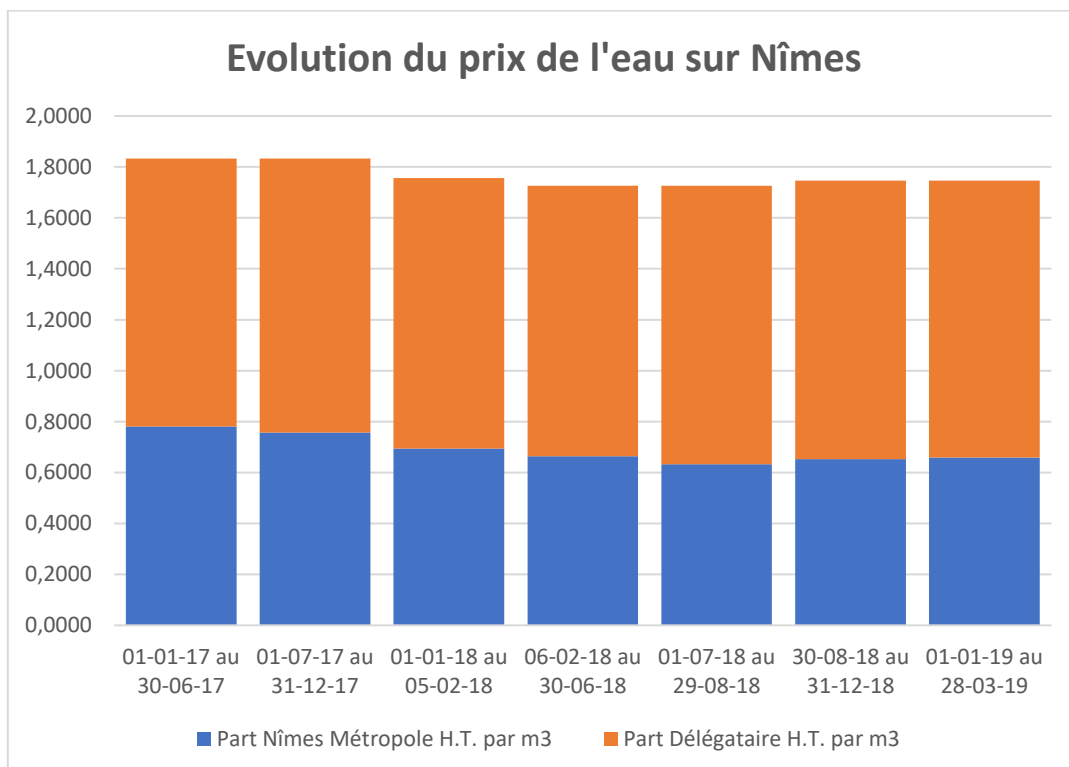
Le document « DOSSIER DE L'EAU, LA VERITE », diffusé par Nîmes Métropole après l'émission Cash Investigation de mars 2018, nous annonçait une baisse du prix de l'eau.

« OUI, le prix de l'eau a baissé de 5% en 2018. Plusieurs baisses auront lieu dans les mois à venir », déclarait le Président LACHAUD en page 3.

Eau Secours 30 s'est penchée sur l'évolution de nos factures pour en avoir le cœur net.

Le tableau ci-dessous dresse l'évolution du prix du m³ de l'eau potable (hors assainissement) entre 2017 et début 2019.

Evolution du prix de l'eau sur Nîmes							
	2017		2018				2019
Périodes	01-01-17 au 30-06-17	01-07-17 au 31-12-17	01-01-18 au 05-02-18	06-02-18 au 30-06-18	01-07-18 au 29-08-18	30-08-18 au 31-12-18	01-01-19 au 28-03-19
Part Nîmes Métropole H.T. par m ³	0,7804	0,7564	0,6939	0,6637	0,6320	0,6520	0,6587
Part Délégitaire H.T. par m ³	1,0522	1,0762	1,0627	1,0627	1,0944	1,0944	1,0877
Total H.T. par m³	1,8326	1,8326	1,7566	1,7264	1,7264	1,7464	1,7464



Nous constatons que **le prix de l'eau a effectivement baissé en 2018**. Une baisse de 5% aurait conduit à un tarif de 1,7410 € par m³. Le prix a baissé plus sensiblement de février à fin août, avant de remonter sur les cinq derniers mois.

Nous savons que le principal motif de cette baisse est **la remise en cause du montant de la redevance d'occupation du domaine public qui constituait une charge d'environ 2 millions d'euros** chaque année dans les comptes du délégataire. Cette charge n'était pas conforme à la réglementation qui impose un tarif plafond au mètre linéaire de réseau et à la surface occupée (Décret N°2009-1683 du 30 décembre 2009). L'avenant N°38 du contrat d'affermage rappelle que « *l'article 41 du contrat initial prévoit l'instauration d'une redevance d'occupation du domaine public communal pour les canalisations d'assainissement* ». Contrairement à cette formulation, cette redevance s'applique aussi bien aux réseaux d'eau potable que d'assainissement. Le montant de cette charge pour l'eau potable sur Nîmes sera dorénavant inférieur à 20 790 €.

On aurait pu s'attendre à ce que la baisse du prix soit donc prise en charge par la SAUR. En fait, il n'en est rien. La SAUR a continué à faire évoluer son prix à la hausse en fonction de la formule de révision du contrat d'affermage.

C'est la collectivité Nîmes Métropole qui a fait baisser sa part d'environ 13%. En effet, l'avenant N°38 du contrat d'affermage voté le 9 juillet 2018 exige que SAUR reverse chaque année le montant de cette charge de redevance à Nîmes Métropole. **Reste à savoir comment Nîmes Métropole utilise ces fonds qui ne relèvent plus du budget de l'eau dorénavant.**

Pour 2019, le Président Lachaud annonce **une baisse du prix de l'eau à partir du 1^{er} juillet** (délibération prévue le 28 mai 2019). Cette baisse sensible de 0,33 € par m³ s'appliquera au tarif de l'eau potable. Une bonne nouvelle pour les usagers. Mais **sa contrepartie** sera, sans doute, **une nouvelle réduction** de la part de Nîmes Métropole dans le prix de l'eau, et donc **du volume de travaux à charge de l'agglomération** sur ces six derniers mois du contrat. Nous en saurons plus dans les mois à venir.